

Fiche du 17/1/2013, révision 1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: SAPO250H

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Désinfectant - Usage biocide

Usages déconseillés :

Ne pas utiliser pour des usages autres que les usages recommandés

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Lodi Group
Parc d'Activités des Quatre Routes
35390 Grand Fougeray
France
Tél 0033 (0) 2.99.08.48.59

Personne chargée de la fiche de données de sécurité: regulatory@lodi.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FRANCE BNPC: 0033 (0)3 83 32 36 36

Liste des centres anti-poisons de France: <http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères des Directives 67/548/CE, 99/45/CE et amendements successifs :

Propriétés / Symboles:

Xi Irritant

Phrases R:

R41 Risque de lésions oculaires graves

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage



Xi

Symboles:

Xi Irritant

Fiche de Données de Sécurité

SAPO 250H

Phrases R:

R41 Risque de lésions oculaires graves.

Phrases S:

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant).

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S39 Porter un appareil de protection des yeux /du visage.

S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs: Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers: Aucun autre danger

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non concerné, le produit est un mélange

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement CLP et classification relative :

Alcool gras ethoxylé < 15%

CAS: 169107-21-5

Xn, Xi; R22-41

 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

Carbonate de sodium < 5%

Numéro Index: 011-005-00-2, CAS: 497-19-8, EC: 207-838-8


Xi; R36


 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

Ethylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium à 40% <10%

Numéro Index: 607-428-00-2, CAS: 64-02-8, EC: 200-573-9

Xn, Xi; R20-36


 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

Propane-2-ol <5%

Numéro Index: 603-117-00-0, CAS: 67-63-0, EC: 200-661-7

F, Xi; R11-36-67



 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225

 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

 3.8/3 STOT SE 3 H336

Fiche de Données de Sécurité

SAPO 250H

Chlorure de didécylidiméthylammonium <5%
Numéro Index: 612-131-00-6, CAS: 7173-51-5, EC: 230-525-2
Xn,C; R22-34
 3.2/1B Skin Corr. 1B H314
 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :
Laver la peau avec de l'eau savonneuse
Consulter un médecin si une irritation ou une indisposition se développe

En cas de contact avec les yeux :
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau
Consulter un spécialiste

En cas d'ingestion :
Rincer la bouche
Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

En cas d'inhalation :
Faire respirer de l'air frais

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation : aucun symptôme connu
Contact avec la peau : aucun symptôme connu
Contact avec les yeux : irritant
Ingestion : aucun symptôme connu

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

D'une manière générale, en cas de doute, contacter un médecin ou le centre antipoison le plus proche.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :
Mousse.
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
Eau en tir direct

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Fiche de Données de Sécurité

SAPO 250H

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser rapidement le produit en utilisant un masque et des vêtements de protection.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les paragraphes 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage d'origine, hermétiquement clos.
Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles: Aucune en particulier.
Indication pour les locaux: Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

propane-2-ol - CAS: 67-63-0
TLV TWA - 200 ppm, A4 - 491,53 mg/m³, A4
TLV STEL - 400 ppm, A4 - 983,07 mg/m³, A4

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:
Lunettes contre les projections liquides
Éviter le contact avec les yeux

Fiche de Données de Sécurité

SAPO 250H

- Protection de la peau:
Porter des vêtements de travaux régulièrement lavés
- Protection des mains:
Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc
- Protection respiratoire:
Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.
- Risques thermiques :
Aucun
- Contrôles de l'exposition environnementale :
Eviter le rejet dans l'environnement
Prévenir les autorités en cas de rejet accidentel dans l'environnement

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur:	Liquide limpide
Odeur:	Caractéristique
Seuil d'odeur :	Non disponible
pH:	12
Plage de pH :	11,5 ; +/-0,5
Point de fusion/congélation:	Non disponible
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition:	Non disponible
Inflammation solides/gaz:	Non disponible
Limites d'inflammabilité ou d'explosion :	Non disponible
Densité des vapeurs:	Non disponible
Point éclair:	Non disponible
Vitesse d'évaporation :	Non disponible
Pression de vapeur:	Non disponible
Densité relative:	1,02
Hydrosolubilité:	Soluble dans l'eau
Solubilité dans l'huile :	Non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible
Température d'auto-allumage :	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible
Viscosité:	Non disponible
Propriétés explosives:	Non disponible
Propriétés comburantes:	Non disponible

9.2. Autres informations

Miscibilité:	Non disponible
Liposolubilité:	Non disponible
Conductibilité:	Non disponible
Propriétés des groupes de substances	Non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

Fiche de Données de Sécurité

SAPO 250H

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Chlore (Cl) (gaz chloré)

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le mélange : **SAPO250H**

Aucune donnée disponible

Informations toxicologiques concernant les **SUBSTANCES** principales présentes dans le mélange :

a) toxicité aiguë:

chlorure de didécyl diméthyl ammonium - CAS: 7173-51-5

LD50 (RAT) ORAL: 84 MG/KG

Si les données demandés par le Règlement 453/2010/CE n'ont pas été renseignées, celles indiquées ci-dessous sont à considérer comme non disponibles ou non applicables :

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

f) cancérogénicité;

g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

j) danger par aspiration.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodegradabilité (%) : Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation (BCF) : Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible

Fiche de Données de Sécurité

SAPO 250H

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune
Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit et son emballage conformément à la réglementation locale/nationale en vigueur (ex. apport en déchetterie ou collecte des produits dangereux)

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. UN number

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non disponible

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe: Non disponible

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Groupe d'emballage: Non disponible

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non disponible

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Lire l'étiquette avant emploi

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)
Dir. 99/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses)
Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
Dir. 2006/8/CE
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP)
Règlement (EU) n° 453/2010 (Annexe I)
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Fiche de Données de Sécurité

SAPO 250H

Restriction 3
Restriction 40

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

1999/13/CE (Directive COV)

Règlement 689/2008 : non applicable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non disponible

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

R11 Facilement inflammable.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R36 Irritant pour les yeux.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième

Edition - Van Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1

Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

CSR: Rapport sur la sécurité chimique

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EC50: Concentration efficace pour 50 pour cent de la population testée .

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales

Fiche de Données de Sécurité

SAPO 250H

	existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
N.A.:	Not available
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
UN:	Nations Unies
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.

Fiche du 17/1/2013, révision 1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: SAPO250H

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Désinfectant - Usage biocide

Usages déconseillés :

Ne pas utiliser pour des usages autres que les usages recommandés

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Lodi Group
Parc d'Activités des Quatre Routes
35390 Grand Fougeray
France
Tél 0033 (0) 2.99.08.48.59

Personne chargée de la fiche de données de sécurité: regulatory@lodi.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FRANCE BNPC: 0033 (0)3 83 32 36 36

Liste des centres anti-poisons de France: <http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères des Directives 67/548/CE, 99/45/CE et amendements successifs :

Propriétés / Symboles:

Xi Irritant

Phrases R:

R41 Risque de lésions oculaires graves

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage



Xi

Symboles:

Xi Irritant

Fiche de Données de Sécurité

SAPO 250H

Phrases R:

R41 Risque de lésions oculaires graves.

Phrases S:

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant).

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S39 Porter un appareil de protection des yeux /du visage.

S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs: Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers: Aucun autre danger

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non concerné, le produit est un mélange

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement CLP et classification relative :

Alcool gras ethoxylé < 15%

CAS: 169107-21-5

Xn, Xi; R22-41

 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

Carbonate de sodium < 5%

Numéro Index: 011-005-00-2, CAS: 497-19-8, EC: 207-838-8


Xi; R36

 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

Ethylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium à 40% <10%

Numéro Index: 607-428-00-2, CAS: 64-02-8, EC: 200-573-9

Xn, Xi; R20-36


 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

Propane-2-ol <5%

Numéro Index: 603-117-00-0, CAS: 67-63-0, EC: 200-661-7

F, Xi; R11-36-67

 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225

 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

 3.8/3 STOT SE 3 H336


Fiche de Données de Sécurité

SAPO 250H

Chlorure de didécylidiméthylammonium <5%

Numéro Index: 612-131-00-6, CAS: 7173-51-5, EC: 230-525-2

Xn,C; R22-34

 3.2/1B Skin Corr. 1B H314

 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver la peau avec de l'eau savonneuse

Consulter un médecin si une irritation ou une indisposition se développe

En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau

Consulter un spécialiste

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche

Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

En cas d'inhalation :

Faire respirer de l'air frais

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation : aucun symptôme connu

Contact avec la peau : aucun symptôme connu

Contact avec les yeux : irritant

Ingestion : aucun symptôme connu

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

D'une manière générale, en cas de doute, contacter un médecin ou le centre antipoison le plus proche.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Dioxyde de carbone (CO₂)

Poudre sèche.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Eau en tir direct

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Fiche de Données de Sécurité

SAPO 250H

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser rapidement le produit en utilisant un masque et des vêtements de protection.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les paragraphes 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage d'origine, hermétiquement clos.
Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles: Aucune en particulier.
Indication pour les locaux: Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

propane-2-ol - CAS: 67-63-0
TLV TWA - 200 ppm, A4 - 491,53 mg/m³, A4
TLV STEL - 400 ppm, A4 - 983,07 mg/m³, A4

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:
Lunettes contre les projections liquides
Éviter le contact avec les yeux

Fiche de Données de Sécurité

SAPO 250H

- Protection de la peau:
Porter des vêtements de travaux régulièrement lavés
- Protection des mains:
Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc
- Protection respiratoire:
Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.
- Risques thermiques :
Aucun
- Contrôles de l'exposition environnementale :
Eviter le rejet dans l'environnement
Prévenir les autorités en cas de rejet accidentel dans l'environnement

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur:	Liquide limpide
Odeur:	Caractéristique
Seuil d'odeur :	Non disponible
pH:	12
Plage de pH :	11,5 ; +/-0,5
Point de fusion/congélation:	Non disponible
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition:	Non disponible
Inflammation solides/gaz:	Non disponible
Limites d'inflammabilité ou d'explosion :	Non disponible
Densité des vapeurs:	Non disponible
Point éclair:	Non disponible
Vitesse d'évaporation :	Non disponible
Pression de vapeur:	Non disponible
Densité relative:	1,02
Hydrosolubilité:	Soluble dans l'eau
Solubilité dans l'huile :	Non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible
Température d'auto-allumage :	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible
Viscosité:	Non disponible
Propriétés explosives:	Non disponible
Propriétés comburantes:	Non disponible

9.2. Autres informations

Miscibilité:	Non disponible
Liposolubilité:	Non disponible
Conductibilité:	Non disponible
Propriétés des groupes de substances	Non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

Fiche de Données de Sécurité

SAPO 250H

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Chlore (Cl) (gaz chloré)

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le mélange : **SAPO250H**

Aucune donnée disponible

Informations toxicologiques concernant les **SUBSTANCES** principales présentes dans le mélange :

a) toxicité aiguë:

chlorure de didécylidiméthylammonium - CAS: 7173-51-5

LD50 (RAT) ORAL: 84 MG/KG

Si les données demandés par le Règlement 453/2010/CE n'ont pas été renseignées, celles indiquées ci-dessous sont à considérer comme non disponibles ou non applicables :

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

f) cancérogénicité;

g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

j) danger par aspiration.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodegradabilité (%) : Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation (BCF) : Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible

Fiche de Données de Sécurité

SAPO 250H

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune

Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit et son emballage conformément à la réglementation locale/nationale en vigueur (ex. apport en déchetterie ou collecte des produits dangereux)

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. UN number

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non disponible

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe: Non disponible

14.4. Groupe d'emballage

ADR-Groupe d'emballage: Non disponible

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non disponible

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Lire l'étiquette avant emploi

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)

Dir. 99/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses)

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Dir. 2006/8/CE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP)

Règlement (EU) n° 453/2010 (Annexe I)

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Fiche de Données de Sécurité

SAPO 250H

Restriction 3
Restriction 40

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

1999/13/CE (Directive COV)

Règlement 689/2008 : non applicable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non disponible

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

R11 Facilement inflammable.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R36 Irritant pour les yeux.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième

Edition - Van Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1

Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

CSR: Rapport sur la sécurité chimique

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EC50: Concentration efficace pour 50 pour cent de la population testée .

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales

Fiche de Données de Sécurité

SAPO 250H

	existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
N.A.:	Not available
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
UN:	Nations Unies
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.